

LE CARILLON



Sommaire

Le mot du Maire.....	1
Commune d'Heugnes.....	2
Le budget primitif.....	3
Campagne de recherche d'accueillants familiaux.....	4
Projet de parc éolien.....	5
Info iode.....	6
Club des amis du jeudi.....	8/9
Conseil de communauté de communes.....	10
Infos pratiques.....	11
Bilan de l'assemblée générale du club des jeunes.....	12
En annexe : Constitution européenne et mode d'emploi	

Le Mot du Maire

« J'ai le plaisir de vous informer de l'arrivée du haut débit par ADSL dans votre commune le 24 mai prochain... »

C'est par cette phrase que commençait le courrier adressé à la mairie par France Télécom le 11 mars dernier.

Malheureusement soumis aux limites actuelles de la technologie liées en particulier à la distance entre le central téléphonique et le foyer à servir (6 Kms 300 entre le nœud téléphonique de Pellevoisin et la mairie de Heugnes), le haut débit annoncé risque de n'être que du bas débit.

Bien sûr France Télécom travaille pour faire évoluer cette contrainte.

Par ailleurs, le pylône de téléphonie mobile prévu pour 2005 est conçu pour recevoir l'ADSL, aussi le choix de son emplacement n'a pas été simple. Le pylône tout le monde le souhaite mais un peu loin... !

Actuellement la communauté de communes se penche sur une troisième solution concurrente de France Télécom en espérant que la situation évolue rapidement et efficacement.

Tout le monde a pu constater la mise en place de l'atelier communal, route de Palluau ainsi que l'extension de la Fosse blanche. Ces travaux ne sont pas terminés et se compléteront d'un aménagement environnemental paysager. Il suffit d'attendre que la saison se prête aux plantations.

Bernard GARNIER

Bulletin Municipal N° 41
MAI 2005



COMMUNE D'HEUGNES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2005

Réuni sous la présidence du maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

• Etat du paiement des fermages et loyers communaux :

Le conseil prend connaissance du montant des impayés à la date du 28 janvier 2005

• Programme voirie 2005 :

Programme communautaire : le conseil prend connaissance des travaux de voirie à effectuer dans le cadre de la communauté de communes sur le territoire communal.
Commande de pierres : le montant des pierres nécessaires à l'entretien des chemins communaux s'élève pour cette année à 3 104.04 € HT

• Location de la Maison des Associations :

La délibération du 26 novembre 2004 est modifiée comme suit : une caution à hauteur de 50 % du montant de la location sera demandée pour TOUT LOCATAIRE de la Maison des Associations (décision applicable au 1er février 2005)

• Achat d'un buste Marianne :

Le conseil décide d'acquérir un buste Marianne pour la salle du Conseil pour un montant de 330 € HT

• Rapports Annuels :

Le conseil approuve les rapports annuels 2002 et 2003 du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Ecueillé-Pellevoisin et le rapport annuel 2003 COLLECTE, TRANSPORT et TRAITEMENT DES PRODUITS ISSUS DE LA DECHETTERIE ET DES DECHETS MENAGERS - C.D.C d'Ecueillé

• Démission d'un pompier

Le conseil prend acte de la démission d'un pompier du C.P.I d'Heugnes au 1^{er} janvier 2005 pour raisons professionnelles.



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2005

Réuni sous la présidence du maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

• Approbation du compte administratif 2004 - Affectation du résultat 2004

Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2004 présenté

par M. Tixier Michel, 1^{er} adjoint et décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit.

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 54 880.16 €
- décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	13 195.64
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	41 684.52
a) EXCEDENT AU 31/12/2004	54 880.16
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	48 949.05
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	5 931.11

• Vote des subventions 2005

Le montant des subventions allouées aux associations locales s'élève pour 2005 à 7 145 €€

• Approbation des conclusions de l'enquête publique : Classement dans la voirie communale de trois chemins ruraux.

Le conseil approuve les conclusions favorables de l'enquête publique en

date du 1^{er} février 2005 dressées par le Commissaire enquêteur Jean-Charles Dayot

• Emprunt 2005 / Offre du Crédit Agricole

Dans le cadre d'un besoin de financement en 2005 le conseil retient la proposition du Crédit Agricole parmi deux autres propositions :

Durée	Périodicité de remboursement	Taux annuel fixe	Charges de remboursements*
7 ans	Annuelle	3.25 %	3 240.44 €
*capital et intérêts			



Réuni sous la présidence du maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Vote des trois taxes locales

Le conseil municipal décide de reconduire le taux des trois taxes locales pour 2005 à savoir :

Taxe d'habitation : 14.32 % pour un produit attendu de 30 688 €

Taxe foncière (bâti) : 16.18 % pour un produit attendu de 22 474 €

Taxe foncière (non bâti) : 34.66 % pour un produit attendu de 38 750 €

Total du produit fiscal 2005 : 91 912 €

Avis sur le projet présenté par le syndicat des Exploitants agricoles marneurs de la Région de Selles sur Nahon, en vue d'être autorisé à exploiter une carrière d'extraction de marne au lieu-dit « Beauchamp » sur la commune de Pellevoisin – ouverture d'une enquête publique

Le conseil municipal prend connaissance du dossier, la commune étant concernée par le rayon d'affichage, le dossier du demandeur sera déposé à la mairie où le public pourra en prendre connaissance (du mardi 29 mars 2005 au samedi 30 avril 2005 inclus).

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet. Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable à ce projet et ne fait aucune observation particulière.

Pose de gouttière nantaise sur l'immeuble communal de la cantine scolaire

Le conseil accepte le devis de l'entreprise Bertrand Jacky (Selles sur Nahon) pour un montant de 1159.65 € TTC

Vote le 25 mars dernier, le budget primitif s'est établi comme suit :

I - Les dépenses de fonctionnement regroupées en 4 principaux chapitres s'élèvent à 255 465 € d'opérations réelles

Les charges à caractère général (011) représentent un montant de 74 670 €. Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- les achats non stockés de matières et fournitures tel que l'eau (2000 €) l'électricité (7000 €) les combustibles (3500 €) les carburants (2000 €) les fournitures de voirie (7000 €)...

- les services extérieurs tels que l'entretien des bâtiments (5000 €) les primes d'assurances (4150 €) l'entretien du matériel (3000 €)...

- les autres services fêtes et cérémonies (6000 € dont le feu d'artifice) les publications (Carillon 3500 €) timbres téléphone...

- les taxes foncières (13 500 €)

Les charges de personnel (012) pour un montant de 116 400 € réparti en :

- rémunération du personnel titulaire et non titulaire (71 400 €)

- les charges sociales (39 900 €)

- les indemnités sapeurs pompiers (3000 €)

Les charges de gestion courante (65) pour un total de 67 345 € réparti en :

- Indemnités et cotisation de retraite (maire et adjoints) (17200 €)

- Cotisation au service incendie départemental (7000 €)

- Contributions aux organismes de regroupement (30 000€) dont : le RPI Heugnes-Pellevoisin (13000 €) le SIVOM (8000 €) la voie métrique (3500 €)...

- Les subventions versées aux associations (7145 €)

Les charges financières : remboursement des intérêts des emprunts en cours soit 3050 €

II - Les recettes de fonctionnement sont regroupées en 4 chapitres pour un montant de 286 336 € d'opérations réelles répartis comme suit :

Produits des services (2200 €) dont concessions cimetière (500) France Telecom (500) vente photocopies...

Impôts et taxes (99 912 €) dont contributions directes (91 912 €) et taxes aux droits de mutation (8000 €)

Dotations (131 724 €) dont la dotation globale de fonctionnement (89 900 €)

Autres produits de gestion courante (52 500 €) dont revenus des immeubles (18500 €) et terres communales (34 000 €)

III - Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses sont :

- le remboursement du capital des emprunts en cours (14 184 €)



- les frais d'enquête publique pour le zonage d'assainissement (2000 €)
- provisions pour achat de matériel divers, mobiliers, terrains... (40 000 €)
- bâtiments 102 000 € (dont 92 000 € de crédits reportés pour le hangar communal et les abords)
- 4 050 € correspondant à l'attribution de 3 prêts CODAC
- 14 700 € de provisions pouvant être affectées en cours d'année en cas de besoin.

Les recettes d'investissement se résument en :

- excédent de fonctionnement (48 949 €)
- virement de la section de fonctionnement (36 803 €)

- Fonds de compensation TVA (25 400 €)
 - Reste à réaliser DGE (15 000 €) et FAR (32 000 €)
 - Emprunt lié à la construction de l'atelier municipal (20 000 €)
- L'équilibre du budget d'investissement se situe à hauteur de 179 323 €

Les budgets annexes

Les budgets annexes s'équilibrent comme suit :

- C.C.A.S. : fonctionnement : 5 841.31 €
- Boulangerie : fonctionnement : 7 751 €
- investissement : 6 750 €
- Auberge d'Heugnes : fonctionnement : 16 825 €
- investissement : 56 944 €

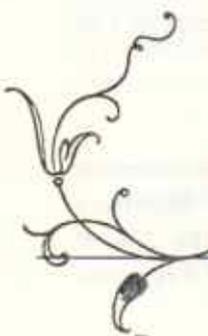
Le budget du R.P.I

- Il s'équilibre à 31 941 euros dont
- 6 200 € de fournitures scolaires
 - 4 000 € de maintenance – assurances – piscine...
 - 1 600 € frais de télécommunication (internet)
 - 1 900 € frais de personnel (Françoise Augustin + participation Heugnes pour 2 ATSEM)

La participation de la commune de Heugnes s'élève à 13 053 € dont 9 300 € de frais de personnel (2 ATSEM en maternelle et une employée en salle informatique et bibliothèque à disposition un jour par semaine à compter de la rentrée 2005 à l'école d'Heugnes)



CAMPAGNE DE RECHERCHE D'ACCUEILLANTS FAMILIAUX



Devenir accueillant familial seul ou en couple, c'est faire le choix d'exercer une activité sociale, d'accepter d'ouvrir son espace privé en espace professionnel adapté, mettre en oeuvre ses compétences relationnelles et offrir une vie familiale à de jeunes adultes handicapés ou des personnes âgées.

Différentes formules sont proposées : accueil permanent, ou seulement les week-end ou en soirée et nuit pour les jeunes handicapés travaillant en CAT par exemple, accueil pour les vacances...

Les conditions pour pouvoir exercer sont :

- Mettre à disposition de chaque personne une chambre de 9 m² au moins.
- Accepter des actions de formation, des visites d'intervenants sociaux.

- Assurer une présence le temps de l'accueil
- Obtenir un agrément du conseil Général pour un accueil d'une à trois personnes
- Etablir un contrat d'accueil écrit entre l'accueillant et la personne accueillie ou son représentant légal

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

• **Madame VILLETEAU**
coordinatrice départementale
02 54 08 39 59

• **Mademoiselle DECOURT**
Coordinatrice de la zone LA CHATRE
02 54 62 10 62
et de la zone VALENCAY
02 54 00 26 24

PROJET DE PARC EOLIEN



La France s'est fixée comme objectif, dans le cadre d'une directive européenne, d'obtenir 21 % de sa consommation d'électricité en 2010 à partir d'énergies renouvelables, contre 15 % aujourd'hui.

Pour respecter cet objectif, elle doit mener deux actions de front :

- 1 - mieux maîtriser la consommation d'électricité
- 2 - développer les énergies renouvelables dont la filière éolienne

Plusieurs types d'énergies renouvelables existent :

- 1 - hydraulique (centrales hydroélectriques)
- 2 - éolienne
- 3 - solaire

- 4 - géothermie
- 5 - biomasse

Les aérogénérateurs modernes appelés plus couramment éoliennes bénéficient de progrès technologiques importants depuis quelques années. Ils sont fiables, efficaces et permettent une production électrique sans pollution, sans émission de gaz à effet de serre. Leur installation suppose une étroite concertation avec la population en amont des projets. La France bénéficie du second gisement éolien en Europe, après le Royaume-Uni.

Quels sont les atouts de l'éolien ?

- C'est une énergie renouvelable favorisant la diversification et l'indépendance énergétique de notre pays.
- C'est une énergie propre qui ne produit pas de gaz à effet de serre
- C'est une énergie qui s'inscrit dans une démarche de développement durable

Un projet présenté par la Société Gamesa Energie France est actuellement étudié par la Communauté de Communes

La Présidente et les vice-présidents, puis les membres délégués de la communauté de communes et enfin l'ensemble des conseils municipaux des neuf communes ont pris connaissance de ce dossier.

La Société Gamesa a implanté un mât de mesure de vent (force et direction) au Gardon-Frit. Les mesures vont s'étaler sur un an dans un 1er temps.

Pour présenter un dossier définitif, la société Gamesa doit réaliser de nombreuses et longues

études : bruit, faune, couloirs aériens, paysage, migrations... (soit une quinzaine en tout) sur une durée de deux ans.

Après enquête publique, le projet est soumis à la délivrance d'un permis de construire par le Préfet. La population de la Communauté de communes sera invitée à participer à différentes formes d'information.

Les élus de la Communauté de Communes vont se rendre à Bouin (en Vendée) le 21 avril prochain afin de visiter un parc éolien, rencontrer élus et riverains afin de se faire une opinion.

A ce jour, la communauté de communes a émis un avis favorable à l'instruction d'un projet de parc éolien précisant que cet avis ne saurait avoir un caractère définitif tant que les conclusions des études techniques et environnementales ne seront pas connues.

Elle a autorisé la société Gamesa Energie France à entreprendre ces études, à installer un mât de mesure, à rencontrer tous les services concernés.

Les propriétaires et locataires sur un territoire allant de l'Etang de Toutifault (Villegouin) vers la Bietterie (Préaux) et rejoignant les 6 Chemins le Marchais de la biche (Heugnes) vont être consultés en cours d'année.

Nous reviendrons régulièrement sur ce projet dans les prochains numéros du Carillon avec plus de précisions au fur et à mesure de l'avancement des études et de leurs résultats.

Bernard GARNIER

INFO IODE

En date du 21 février, un courrier émanant de Monsieur le Préfet concernant le plan de gestion et de distribution de comprimés d'iode nous est parvenu ainsi qu'une plaquette à diffuser notamment dans le bulletin municipal.

Les Ministères de la santé et de l'Intérieur ont décidé de doter les départements situés à proximité d'une centrale nucléaire d'un stock de comprimés d'iode à distribuer à toute la population en cas d'incident. Le département de l'Indre est concerné.

Pour assurer la couverture du département dix établissements de soins ont été désignés pour assurer le stockage. Pour notre secteur, il s'agit de l'hôpital local de Buzançais.

Afin de permettre une distribution rapide à toute la population, chaque canton a été pré conditionné par canton puis par commune. En cas d'incident dans l'une des centrales nucléaires proche de chez nous (Vienne, Loir et Cher et le Cher) le schéma d'organisation de cette distribution est le suivant :

- acheminement des comprimés d'iode dans les chefs lieux de canton par les forces de l'ordre
- acheminement vers les communes sous la responsabilité des maires
- distribution à la population calquée sur l'organisation des bureaux de vote
- deux personnes ont été désignées au sein du conseil municipal lors de la séance du 25 mars : Messieurs Bernard GARNIER ET Michel TIXIER intégreront le système d'alerte de la préfecture - l'un pour l'acheminement, l'autre pour la préparation de la distribution.

Lisez attentivement la notice ci-jointe en espérant bien sûr que ce plan de gestion ne soit jamais opérationnel.

Le plan de gestion et de distribution des comprimés d'iode stable est consultable en mairie.

Le comprimé d'iode

A quoi servent les comprimés d'iode ?



La prise d'un comprimé d'iode est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient se produire en cas d'accident nucléaire. Le risque d'accident nucléaire est très peu probable. En effet, de la conception des centrales à leur exploitation, tout est mis en oeuvre pour garantir une sécurité maximale. Mais ce risque ne doit pas être négligé.

Qu'est-ce que...

... la thyroïde

... les thyroïdes

Elle fabrique...
qui jouent un rôle...
chez l'enfant...
fonctions...
développement...
Elle joue un rôle...
pendant la grossesse...

Qui peut prendre un comprimé d'iode ?



Tout le monde peut bénéficier de cette protection. Les femmes enceintes et les nourrissons sont aussi concernés. Les contre-indications et les effets secondaires sont rares. Les personnes ayant une allergie connue à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent dès à présent prendre conseil auprès de leur médecin.

Posologie

Adulte (Homme, femme, femme enceinte, enfant de plus de 12 ans)
1 comprimé (à avaler avec une boisson (eau, lait, jus de fruit) ou à dissoudre)

Enfant de 5 à 12 ans
1/2 comprimé à avaler ou à dissoudre dans une boisson (eau, lait, jus de fruit)

Bébé de 0 à 5 ans
1/4 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait, jus de fruit)

- Il est recommandé de prendre conseil auprès d'un médecin dès que possible après le plan d'urgence et d'être dans les structures appropriées
- Les comprimés sont un produit pour une utilisation d'urgence
- Conserver dans un endroit sec et à l'abri de la lumière
- Ne pas avaler les comprimés
- Ne pas mâcher les comprimés
- Ne pas utiliser les comprimés de plus de 10 ans



Comment...

Vous serez informés du plan de distribution d'iode par les médias et les services publics. (véhicules à l'arrêt, téléphone...)

Dès le début de l'alerte, Bleu Berry Service Client communiquera...

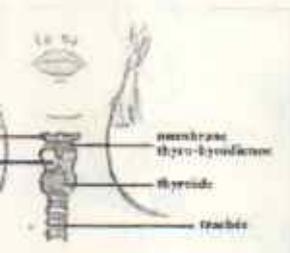


e, un geste simple de prévention



L'iode une protection naturelle efficace

Qu'est-ce que la thyroïde ?



Les hormones à base d'iode jouent un rôle important, voire capital, dans de nombreuses réactions organiques : croissance, développement intellectuel... L'iode est particulièrement crucial pour la santé.

Qu'est-ce que l'iode ?

L'iode est un oligo-élément naturel. On le trouve dans l'eau et les aliments que nous consommons (poissons, viandes, fruits, lait...). Il est indispensable au fonctionnement de la thyroïde.

Les comprimés d'iode sont des médicaments fabriqués avec de l'iode tout à fait comparable à celui qui se trouve dans la nature et dans l'alimentation. On l'appelle l'iode stable.

En revanche, l'iode qui pourrait être rejeté en cas d'accident nucléaire grave provient d'une réaction physique à l'intérieur du réacteur. C'est de l'iode radioactif.

Le comprimé d'iode est une mesure de protection efficace dont tout le monde peut bénéficier. N'hésitez pas à interroger votre médecin traitant.

Comment un comprimé d'iode protège la thyroïde de l'iode radioactif ?

Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixerait sur la glande thyroïde et pourrait entraîner à terme un risque de cancer de cet organe, surtout chez les enfants.

Prendre un comprimé d'iode stable avant les rejets d'iode radioactif, protégerait efficacement la thyroïde en la saturant un peu comme une éponge avec de l'eau.

La thyroïde est alors préservée car elle ne peut plus absorber l'iode radioactif.

Comment se protéger ?

Immédiatement après le déclenchement d'un accident nucléaire, la distribution des comprimés d'iode se fera par tous les moyens dont disposent les maires et les pouvoirs publics.

Par haut parleur, radio, TV,

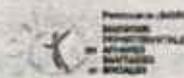
à l'alerte, écouter France Bleu Berry Sud 93,5 qui diffusera les consignes de presse du Préfet.

Comment se protéger ?

En prenant sans attendre un comprimé d'iode au centre de distribution de la commune où vous vous trouvez.

L'adresse de ce centre sera affichée à la mairie.

- en rentrant ensuite chez vous
- en fermant les portes et les fenêtres
- en arrêtant les ventilations mécaniques
- en écoutant France Bleu Berry Sud



INFO IODE



Distribution
de comprimés d'iode
en cas d'accident nucléaire

La meilleure protection, c'est la prévention !

CLUB DES AMIS DU JEUDI

Activités et sorties au cours de l'année 2004

8 janvier 2004 **assemblée Générale** **Galette des Rois** **Adhésion**

Echange de bons vœux avec compte-rendu moral présenté par Madame Simone Rivol, Présidente, et compte-rendu financier commenté par Monsieur Serge Labecot, Trésorier. Grâce aux cotisations, subventions, dons, aux travaux et participations de ses membres, la trésorerie se porte bien et en fera profiter ses 39 adhérents tout au long de l'année.

Renouvellement de l'adhésion annuelle : 8 € comme en 2002 et 2003 et la participation du jeudi toujours 1 € pour les gâteaux et boissons chaudes et froides consommées en jouant. La galette des Rois apportées toute chaude par M. et Mme AUPETIT, boulangers à Heugnes est suivie par un joyeux récital de chansons du « bon vieux temps ».



15 avril 2004 **Journée Récréative** **du printemps à Heugnes** **repas gratuit pour tous**

Le matin : randonnée au départ de la Gare, par les chemins creux de notre commune avec un soleil radieux. Nous empruntons le chemin des alambics puis direc-

tion les Charrauds, la Pataudière avec sa belle vue sur le bourg d'Heugnes lové au creux de son vallon. Retour par le Chemin de la Croix vers la Gare où quelques membres dévoués nous ont préparé le repas du terroir très apprécié. Un concours de belote interne au club et en individuel, mélange les quadrettes habituelles et donne une bonne animation.



29 mai 2004 **Lundi de Pentecôte**

Peut-être le dernier, si la suppression de cette fête est effective en 2005. Dans son ambiance Brocante, la Tombola, richement dotée, laisse quelques bénéfices dans la Trésorerie du Club. Alors merci à tout participant qu'il soit cheville ouvrière ou amical chaland.



26 juin 2004 **Voyage à La Rochelle**

47 personnes, avec remise pour les membres adhérents. La mer est un peu loin mais elle fait toujours rêver. Alors promenade d'une heure en bateau suivie d'un repas de produits de la mer et sur le même thème, visite de l'aquarium de la Rochelle. Ensuite, pour les

volontaires, une petite flânerie dans les rues de cette belle ville maritime avant le retour.



16 septembre 2004 **Sortie Culturelle** **et récréative** **41 participants**

Au château d'Argy, visite guidée particulière qui nous fait apprécier tous ces siècles que nous contemplons. Retour à la Gare d'Heugnes où nous attend le petit train touristique de la SABA. Il nous emmène lentement, dans des voitures d'un autre temps, jusqu'au restaurant de la Foulquetière à Luçay-le-Mâle. Excellent repas suivi par le tour de ce bel étang réputé pour ses carpes. Retour en train avec arrêt à la Gare d'ecueillé où la Saba nous fait part de ses réalisations et de ses projets. Avec la réelle satisfaction de tous ces bénévoles, amoureux des petits trains d'autrefois, qui ont relevé le pari de les faire revivre sur notre secteur.

Château, train, repas au restaurant : remise de 8 € aux adhérents : 20 € au lieu de 28 €.



Jeudi 30 septembre 2004 Journée Récréative d'automne repas offert à tous

Journée complète à Heugnes comme au printemps : randonnée, repas, jeux.

Randonnée vers les Baratauderies cette fois-ci, le château du Rabry, la Fond, La Touche Saint-Martin par beau temps également. Très bon repas concocté par nos fines cuisinières et concours de belote interne au Club en individuel : la formule, différentes des autres jeudis plait toujours autant.



4 décembre 2004 Téléthon

Participation au Téléthon par un ^{don} de 30 € comme les années précédentes.



5 décembre 2004 concours de Belote et Tombola

Grand Concours de Belote et sa Tombola, ouvert à tous : 7€ l'inscription : tout participant repart avec un lot suivant son classement : les gros jambons et rôtis aux premiers, des lots variés ensuite pour finir par les têtes et les queues pour les derniers !... 2 porcs sont préparés et emballés proprement par Monsieur Paradis, boucher à Châtillon sur Indre qui a offert généreusement 2 têtes

supplémentaires et quelques bouteilles en plus pour les lots.

132 joueurs... et beaucoup de travail pour la préparation des lots, des gâteaux et des crêpes mais une bonne recette pour alimenter la trésorerie du Club.



11 décembre 2004 Repas de Gala de fin d'année à l'Auberge d'Heugnes

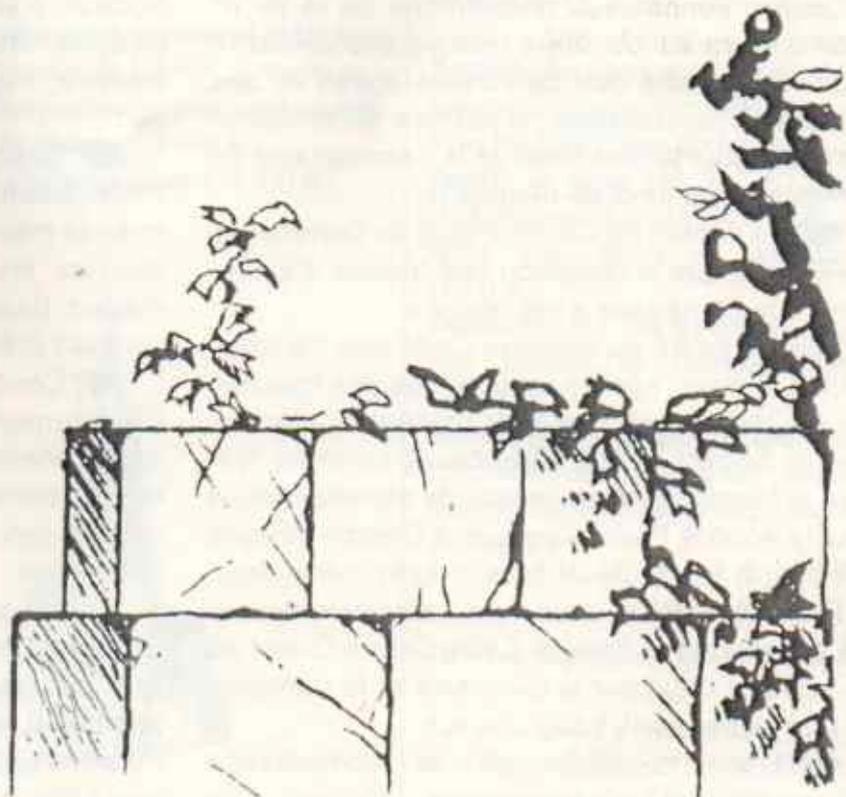
Menu pour les épicuriens préparé par Monsieur Thierry Chauveau. Laissons les mots parler d'eux-mêmes : Kir Royal Cerise et ses Amuse-Bouche, Salade de Caille, dos de Sabre au Vermouth et sa fondue de Poireaux, Intermède avec la surprise du Chef : sorbet glacé à la Mandarine et son petit trait alcoolisé, et nous repartons sur un civet

de Biche et sa garniture forestière et jardinière, Salade craquante et savoureux Fromages. Et touche finale avec une Charlotte aux Fruits Rouges nappé de son Coulis et un petit café. Des chansons et même quelques tours de magie ont terminé cet après-midi hivernal où la pluie baignait tout en grisaille... de l'autre côté de la vitre !

RAPPEL

Les Amis du Jeudi se réunissent tous les 15 jours à la Maison des Associations d'Heugnes, pour des jeux de belote, coinchée, scrabble, petits chevaux, dominos... au choix. Le Club est ouvert également aux habitants des communes voisines pour les Jeux ou les Sorties.

La cotisation annuelle en 2005 reste à 8 €. La participation au goûter est de 1 € par présence le



COMPTE-RENDU DES CONSEILS DE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé, réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Michèle Morin, Présidente, a, lors de sa **séance du 14 décembre** dernier, délibéré sur les affaires suivantes :

COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DE PRODUITS ISSUS DE LA DECHETTERIE ET DES DECHETS MENAGERS

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 6 décembre 2004, le conseil de communauté de Communes décide de retenir la Sté COVED et autorise Madame la Présidente ou les vice-Présidents à signer les marchés correspondants.

JOURNEE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, la journée de solidarité est fixée, pour le personnel de la Communauté de communes, au lundi de Pentecôte.

Le conseil de Communauté de Communes prend note que la réception des travaux d'extension de la déchetterie a été réalisée.

Dans le cadre du nouveau Code des Marchés Publics, il prend également note que des marchés ont été réalisés, au titre de la procédure adaptée, avec la Société SES à Chambourg-sur-Indre (37) pour la fourniture de panneaux de signalisation et avec la Société Plastic Omnium à Cesson-Sévigné (35) pour la fourniture de bacs ordures ménagères.

Pour information, un marché complémentaire a été passé avec la Société Colas Centre Ouest au Poinçonnet (36) pour la fourniture et le transport de grave émulsion.

Dans le cadre de sa compétence « Tourisme et Culture », le Conseil de

Communauté de Communes émet un avis favorable au renouvellement du classement de l'office de Tourisme d'Ecueillé en catégorie 1 étoile.

Quant à la réhabilitation de l'immeuble de Jeu-Maloches, la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre est lancée.

Le conseil de Communauté prend connaissance d'un courrier émanant de Monsieur le Trésorier-Payeur Général informant de la nomination, à compter du 1^{er} mars 2005, de Monsieur Orset en qualité de chef du poste de Valençay, Monsieur Lemaigre prenant à cette même date ses fonctions de Payeur Départemental de l'Allier.

*

Le Conseil de Communauté de communes du Pays d'Ecueillé, réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Michèle MORIN, Présidente, a, lors de sa **séance du 23 février dernier**, adopté à l'unanimité le compte Administratif 2004 de la Communauté de Communes, d'une part, et des Logements Sociaux, d'autre part, et déclaré que le compte de Gestion, dressé par le Trésorier, pour le même exercice, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Quant au vote des taux de la Taxe Professionnelle et de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il est reporté à une prochaine réunion, les chiffres nécessaires à la décision n'ayant toujours pas été communiqués par les services préfectoraux.

Concernant le Budget Primitif 2005 de la Communauté de Communes, il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 1.247.108 € et en investissement à la somme de 1.102.153 €, compte-tenu des restes à réaliser, et est adopté à l'unanimité.

A noter qu'une somme de 428.922 € a pu être dégagée de la section de fonctionnement pour être affectée à la section d'investissement qui comprend, entre autre, l'acquisition de l'immeuble Pinault à Ecueillé et son aménagement pour créer une bibliothèque intercommunale ainsi que des

travaux de voirie à réaliser sur le territoire de la Communauté.

Quant au Budget annexe « Logements Sociaux », il s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 131.473 € et en investissement à hauteur de 294.419 €, compte-tenu des restes à réaliser, et est également adopté à l'unanimité.

Concernant la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'immeuble Marchais-Pericat à Jeu-Maloches, Madame la Présidente ou le 1er Vice-Président sont autorisés à signer le marché à intervenir avec le Cabinet Caillaudeau à Selles-sur-Cher (41)

Un avis favorable a été émis quant au versement d'une subvention exceptionnelle à l'Union Musicale de Pellevoisin pour l'organisation du festival départemental le 12 juin prochain.

La synthèse chiffrée de la proposition de l'Etat concernant la gestion et le suivi des ordures ménagères par les services de l'Équipement est acceptée.

Madame la Présidente est autorisée à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour les travaux de voirie 2005 qui englobent également une partie des V.R.D. concernant le futur lotissement à Ecueillé.



ETAT CIVIL

1^{er} Trimestre 2005



DECES :

Jean, Louis, Edouard DEBRAIS,
décédé à HEUGNES (Indre)
le 17 février 2005.



INFOS PRATIQUES

Mairie de HEUGNES

Tél : 02.54.39.01.85 - Fax : 02.54.39.07.06

Adresse messagerie : mairie.heugnes@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9 - 12 H

Mardi : 9 - 12 H

Jeudi : 9 - 12 H

Vendredi : 9 - 12 H

Samedi : 9 - 12 H

Permanences des élus à la mairie : de 11 à 12 H

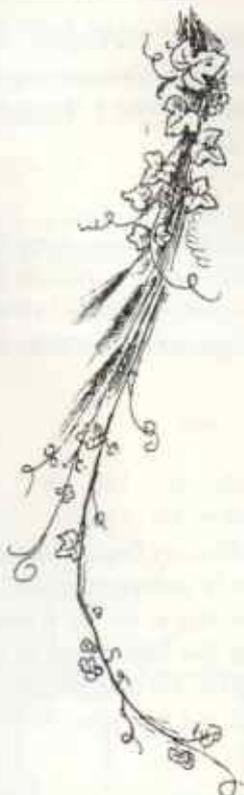
Lundi : Mme Ginette LABECOT

Mardi : M. François VANDENBOSSCHE

Jeudi : M. Bernard GARNIER

Vendredi : M. Michel TIXIER

Samedi : M. Bernard GARNIER



BILAN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB DES JEUNES LE 9 AVRIL

Tout d'abord un nouveau bureau a été réélu, Nadège AUPETIT laisse sa place de présidente à Vanessa BRUNET.

Voici le nouveau bureau :

Présidente : BRUNET Vanessa
Vice-présidente : GRIMAUD Marion
Trésorier : DIONNE Chaitanya
Trésorier adjoint : TREMAUD Sylvain
Secrétaire : AUPETIT Nadège
Secrétaire adjointe : TREMAUD Claire
Chargée des sorties : GRIMAUD Pauline
Membres du bureau : BLANC Mélanie
BONNEAU Wanda

Et bien sûr n'oublions pas notre responsable : MOULIN Aurélie

Cette année de nouveaux projets vont être mis en place (sorties équestres, patinoire, camping et pleins d'autres)

Rappelez vous que l'année dernière le Club des jeunes a vendu des tickets de tombola au marché à la ferme des « Jardins du Nahon », des crêpes à la pentecôte, organisé une soirée pyjama, un camping à Buzançais et une pièce de théâtre pour le spectacle de Noël.

Cette année encore, nous avons décidés de recommencer notre vente de tickets de tombola au marché à la ferme le 1er mai et nous comptons à nouveau sur vos encouragements.

Pour votre information, les jeunes d'Heugnes ne faisant pas partis du club des jeunes peuvent y entrer à partir de 10 ans.

Pour tous renseignements, contacter
Aurélie MOULIN
Tél. : 02 54 39 05 86



EN BREF

Le Haut débit arrivera dans une partie de notre commune le 24 mai 2005. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec les services commerciaux de FRANCE TELECOM en appelant le 1014 ou en consultant le site internet : <http://www.francetélécom.com/centre>

Un pylône relais de téléphonie mobile devrait sortir de terre en cours d'année, avec les 3 opérateurs + l'ADSL – Trois terrains ont été proposés au Conseil Général : La Blanchardière (sur la route de la Maison Neuve), la Tuilerie (terre plein dans le virage en descendant vers la Reuille et à Thionville (à l'embranchement de la route du Rabry) Les réseaux électriques et téléphoniques doivent se trouver à proximité du site. A la Tuilerie, il manque le réseau EDF, sur la route entre la Maison Neuve et la Blanchardière, un riverain est hostile. A Thionville, le propriétaire n'est vendeur que d'une petite surface uniquement mais parce qu'il faut bien l'édifier quelque part, il semblerait que ce soit ce 3^e site qui soit retenu, à ce jour rien n'est confirmé.

Si vous souhaitez participer au concours des maisons fleuries, n'oubliez pas de vous inscrire à la mairie avant le 15 mai 2005.

Suite au choix par le Gouvernement du lundi de Pentecôte comme journée de solidarité, la foire annuelle et la brocante se tiendront le SAMEDI 14 MAI 2005

A l'occasion de ses 100 ans, la Musique de Pellevoisin organise le 12 juin prochain le Festival Départemental de musique avec la participation de 18 formations musicales et invitée d'honneur la musique des Equipages de la Flotte de TOULON. Un morceau d'ensemble sera exécuté par près de 500 musiciens.